



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU 15 OCTOBRE 2007

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Quillebeuf sur Seine s'est réuni le 15 octobre 2007 à 10h00 en la salle du conseil de la Commune de Quillebeuf sur Seine sur convocation en date du 5 octobre 2007, sous la Présidence de Monsieur Guy CHEMIN.

Présents et participant au vote : MM. PONIATOWSKI Ladislas, DELAUNAY Christine, LAMBERT Neuville, FOLIOT Christophe, SAMYN Marie Jeanine, VASTEL Alain, LEUDET Philippe, BLONDEL Claude, LEDUC Nelly, GUERINOT Francis, LAMBERT Sylvie, LANNOY Didier, MICHALOT Alain, EDELINE Michel, LOSSON Jean, SIMONET Jeanine, LEBOURG Gérard, CHEMIN Guy, MAMEAUX Maryvonne, LEROY Rémi, MERCIER Damien, SAUSSE Claude, THIETARD Annick, BOUDIN Christian,

Présents MEHEU Pierre, BRIERE Guy, SENINCK Régis, PORET Françoise, MASSA Raynald

Absents excusés : MM. GATINET Benoît, CHARBONNEL Elisabeth

Invités : MM PRUNIER Françoise, RAFFENEAU Stéphane, MARC Sylvain, SIMON Patricia

1. Assainissement collectif

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 septembre 2007 après avoir reçu les dernières offres des candidats au marché négocié pour le lot 1 "process et génie civil" relatif à la reconstruction de la station d'épuration de Quillebeuf sur Seine.

Les deux candidats ont réalisé un effort. Le candidat SAUR a présenté une nouvelle solution technique, beaucoup moins coûteuse. Cette solution technique (bassin d'aération avec turbine, tamisage fin et silo à boue) est toute aussi fiable que les solutions précédemment proposées.

Au vu de l'analyse des offres proposée par la commission d'appel d'offres, le Conseil décide de retenir l'offre du candidat SAUR pour un montant de 943 110 € HT.

La Communauté de Communes présentera des demandes de subventions aux financeurs potentiels avant la fin du mois d'octobre, notamment auprès du Conseil Général de l'Eure et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Avant de déposer le permis de construire la Communauté de Communes doit être propriétaire du terrain sur lequel sera construite la nouvelle station. La Commune de Quillebeuf sur Seine a délibéré en ce sens en permettant l'achat du terrain nécessaire par la Communauté de Communes pour un montant de 3 000 € (ce qui correspond au coût du renforcement électrique qui sera supporté par la Commune). Le terrain en question correspond à une partie de la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro ZC 31 (environ 1 600 m²).

Le Président expose au Conseil que le terrain que la Communauté de Communes doit acquérir est enclavé car il n'est desservi que par un chemin appartenant au Port Autonome. Pour faciliter l'accès pendant les travaux de reconstruction et par la suite pour assurer l'entretien de la station, une convention de servitude de passage sera signée avec le Port Autonome.

2. Développement économique : ZA de Bourneville

Pour le suivi de l'opération, Monsieur RAFFENEAU expose au Conseil la nécessité de créer un comité de pilotage. Ce comité sera composé d'élus de la Communauté de Communes, de financeurs potentiels de la zone et de toute personne dont les compétences s'avèreront utiles. Ce comité aura pour principales missions de définir les activités qui seront développées sur cette zone et d'arrêter des objectifs environnementaux.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, la qualité environnementale d'un projet permet d'obtenir de meilleurs financements.

Monsieur CHEMIN propose aux membres du conseil de retenir dans ce comité de pilotage les Vices-présidents de la Communauté de Communes ainsi que Monsieur VASTEL, maire de Bourneville. Ce comité est ouvert à toute personne souhaitant s'impliquer dans ce projet. Monsieur Didier LANNOY fait savoir qu'il souhaite faire partie du comité.

Le comité de pilotage devant assurer le suivi de l'opération de la zone d'activités de Bourneville est composé des personnes suivantes :

- Guy CHEMIN
- Ladislav PONIATOWSKI
- Benoît GATINET
- Francis GUERINOT
- Annick THIETARD
- Alain VASTEL
- Didier LANNOY

Monsieur PONIATOWSKI évoque le problème rencontré avec l'échangeur de Bourneville. Un consensus a été trouvé au cours de la réunion qui s'est tenue le 1^{er} octobre 2007, en faveur de la réalisation de l'échangeur à Bourneville et non pas à Fourmetot.

La SAPN doit maintenant appuyer cette demande auprès de la Direction des Routes.

L'appel d'offres sera lancé au cours de l'année 2008 et la réalisation du double échangeur devrait être achevée en 2010.

3. Personnel : instauration des ratios d'avancement de grade

Depuis la loi du 19 février 2007, relative à la Fonction Publique Territoriale, les assemblées délibérantes ont la compétence pour déterminer pour chaque grade territorial de catégorie A,

B ou C, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus. Ce nombre maximum est déterminé par application d'un ratio de promus / promouvables.

Trois agents du service technique remplissent les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade :

- un pour le grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe
- deux pour le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable sur l'application d'un ratio de 100%.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire valide l'établissement d'un ratio de 100% pour l'avancement au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe et au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

4. Point d'avancement CEJ

Depuis notre dernière assemblée générale, nous avons rencontré deux fois la CAF pour définir les conditions de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.

Les financements de la CAF vont considérablement diminuer. Il faut envisager une baisse d'environ 10 000 € par an.

La Communauté de Communes devra donc assumer cette perte de financements.

5. Questions diverses

Monsieur CHEMIN informe les membres du Conseil que le prestataire assurant l'exploitation de la déchetterie rencontre quelques problèmes dans le respect des termes de son contrat. En effet, dès qu'une benne est enlevée pour être déchargée, celle-ci doit immédiatement être remplacée par une benne vide. Or il est déjà arrivé plusieurs fois qu'une ou plusieurs bennes manquent pendant les horaires d'ouverture de la déchetterie, ce qui occasionne une gêne et un mécontentement des usagers de la déchetterie.

Un courrier sera donc envoyé à SEOMI pour lui demander de remédier à ce problème et de respecter les termes du marché.

Monsieur PONIATOWSKI fait part au Conseil des rumeurs véhiculées par la presse sur la création de quais de chargement d'ordures ménagères à Quillebeuf sur Seine et Aizier pour les transporter par voie fluviale vers la Seine Maritime.

Il serait bon de s'informer des études ou orientations envisagées par le SDOMODE à ce sujet.

Pot départ Madame BOURRAUD :

Le pot de départ de Madame BOURRAUD aura lieu le vendredi 16 novembre à 17h30 à la salle communale de Saint Aubin sur Quillebeuf.